



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Nous sommes toujours contre les 1607 heures !

Février 2023,

Le 23 janvier, par une note de service, le Directeur Général des Services (DGS) a mis en application le vote en Comité technique puis en Conseil Municipal de l'instauration des 1607 heures dans la collectivité.

Sur Perpignan, une 6ème semaine de Congés Annuels (CA) avaient été octroyée avant 1983 et donc considérée comme un avantage acquis. Quand il y a eu la négociation sur le passage aux 35 heures en 2001, cette semaine supplémentaire s'est retrouvée justifiée en partie par les jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les représentants de l'exécutif municipal affirment qu'au final cela revient au même. $(30 + 7) = (25 + 12)$. Dans l'absolu oui, mais dans la vie réelle, ce n'est pas la même chose. Les 30 jours de congés annuels ne sont pas perdus en cas de congés maladie.

Mais ce n'est pas le cas des jours de RTT. En effet, l'acquisition de jours de RTT est liée à l'accomplissement effectif de durées de travail hebdomadaires supérieures à 35 heures (hors heures supplémentaires). Donc beaucoup de collègues vont perdre des jours de congés, il suffit qu'ils soient malades...

Quand le vote en Comité Technique a eu lieu, il y avait environ 300 agent-e-s concerné-e-s par les 35 heures. La réduction du temps de travail liée à des critères tenant à la pénibilité a été prise en compte uniquement pour les agents de la Brigade de nuit de la Police Municipale (seulement 18 agents). **Aucune mesure de compensation n'a été prévue pour les autres personnels qui perdent du coup 5 jours de congés. C'est vraiment scandaleux car la pénibilité, ce n'est pas que pour les policiers municipaux !**

Nous demandons donc que l'exécutif municipal revoie sa copie et que les syndicats représentés au CST (FO et Sud) se saisissent de ce dossier pour que les collègues ne soient plus désavantagés.

A la CGT des territoriaux de Perpignan, nous sommes évidemment résolument contre toute perte de congés et nous revendiquons la baisse du temps de travail pour aller vers les 32h !

Cette baisse du temps de travail permettrait de :

- lutter efficacement contre la pénibilité
- améliorer les services publics et de répondre aux besoins des usagers, notamment les plus fragilisés, en recrutant des fonctionnaires
- faire baisser le chômage (les 35h avaient augmenté l'emploi de +7,2% en 4 ans)



Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67